SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Assemblée générale des copropriétaires du SDC Luxxcité du 11 octobre 2022

Résolution 2022-2023-001-C Sanctions pour comportement abusif

Michel Danis a proposé un ajout à nos règlements pour imposer des sanctions aux contrevenants ou contrevenantes qui après avoir été rappelés à l'ordre, feraient preuve d'un comportement grossier, offensif ou injurieux à l'égard d'un administrateur ou une administratrice du SDC de Luxxcité.

Yvon Lemelin a mentionné avoir déjà proposé un libellé à ce sujet. De son coté, Michel Forest a indiqué être 100% en accord avec le concept mais a suggéré de formuler le texte différemment. Il propose ce qui suit :

Les puces donnant accès au chalet urbain (Glamm) de tout(e) copropriétaire ou locataire ou d'un(e) de ses invité(e)s qui insulte ou crie après un membre du syndicat ou administrateur / administratrice, seront désactivées pour une période de 30 (trente) jours, et des frais seront exigés pour les réinitialiser.

La formulation du nouveau règlement tel que proposée par Michel Forest et secondée par René Rheault a été adopté à l'unanimité.